

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0026-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Insertion et maintien dans l'emploi des agents municipaux handicapés - Convention passée entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Prorogation - Avenant n° 1

Mme TENENBAUM au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009 afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents municipaux handicapés.

La Ville s'était fixé plusieurs objectifs :

- améliorer l'accompagnement des agents présentant un handicap afin de les maintenir dans l'emploi ;
- favoriser le reclassement des agents rencontrant des problèmes de santé au sein des services municipaux ;
- développer les actions de formation et d'information des agents handicapés ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- procéder à des études d'aménagements de poste de travail.

A ce jour, un grand nombre de ces actions ont été mises en place telles que :

- la sensibilisation des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et du Comité Technique Paritaire ainsi que la sensibilisation des encadrants et des équipes ;
- l'accompagnement des agents en situation de reclassement professionnel ;
- la formation d'agents en reconversion professionnelle ;
- l'aménagement de postes de travail ;
- la participation aux frais de transport domicile-travail d'agents en situation de handicap.

Toutefois, à la fin de cette année, l'ensemble des actions n'auront pas été menées à leur terme. Aussi, est-il proposé de proroger de six mois, sous la forme d'un avenant n° 1, la convention avec le FIPHFP afin de terminer ce qui est engagé, tout en continuant à bénéficier de l'appui de ce dernier.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de proroger de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2012, la convention passée entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, sous la forme d'un avenant n° 1 ;
- 2 - m' autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ